

République Française
Département du ARDENNES
YVERNAUMONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Référence
2026_12

Objet de la délibération
Compte Financier Unique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	9

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 20 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : GOUVERNEUR Cyril, HENRY Emmanuel, JACQUINOT Sullivan, PETRE Constant, SAUTRET Philippe

Excusé(s) : M. BOCAHU RAPHAEL

A été nommé(e) secrétaire : M. SAUTRET Philippe

Objet de la délibération : Compte Financier Unique

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Yvernaumont,
Considérant que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Monsieur le Maire présente les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	166 045,18 €
Part affectée à l'investissement (au 1068)	31 784,47 €
Résultat de l'exercice	62 538,78 €
Résultat de fonctionnement	196 799,49 €

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 31 821,39 €
Résultat de l'exercice	1 215,32 €
Résultat d'investissement	- 30 606,07 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Madame Tristant est désignée comme Présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Yvernaumont
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
Emmanuel HENRY

Handwritten signature of Emmanuel Henry in blue ink.

Secrétaire de séance
M. SAUTRET Philippe

Handwritten signature of M. Sautret Philippe in blue ink.